

**ASSEMBLÉE NATIONALE**24 novembre 2025

---

DÉFISCALISER LES PENSIONS ALIMENTAIRES PERÇUES ET LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ DES FAMILLES MONOPARENTALES - (N° 2121)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 60

présenté par  
M. Fayssat

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 7, substituer au mot :

« lorsque »,

le mot :

« si ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe UDR est un amendement de précision.